



DOSSIER D'INSCRIPTION

Identité du joueur (à remplir par tous) :

NOM : _____ Prénom : _____

Né(e) le : _____ A : _____

Adresse : _____

Téléphone : _____

e-mail : _____

Compléments :

Entraîneur : Oui Non

Arbitre : Oui Non

Scoreur : Oui Non

AUTORISATION PARENTALE (Obligatoire pour les mineurs)

Je soussigné _____

résidant _____

certifie être le responsable légal de _____

et l'autorise à participer aux activités physiques et sportives orientées baseball, proposées par **SPIDERS Anancy-le-Vieux Baseball Club**.

Mention "lu et approuvé" et signature

Charte des SPIDERS et Règlement Intérieur (à remplir par tous) :

Je soussigné(e) _____

avoir pris connaissance de la Charte (page 4) ainsi que du Règlement Intérieur (pages 5 et 6) du club et m'engage à les respecter dans leurs intégralités.

Fait à _____, le _____

Mention "lu et approuvé" et signature



Cotisation :

Cotisation auprès du club (faire un choix)

A la rentrée, membre actif, nouveau membre	100,00€ €
Après le 1 ^{er} Avril jusqu'à la fin de saison, pour les nouveaux membres uniquement	50,00€ €
Après le 1 ^{er} Juillet jusqu'à la fin de saison, pour les nouveaux membres uniquement	20,00€ €
« Ami membre » ayant une licence dans un autre club	50,00€ €

Licence fédérale (faire un choix)

Senior compétition	55,00€ €
Après le 1 ^{er} Février, majoration de 10% (pour un renouvellement uniquement)	5,50€ €
Arbitrage seul	25,00€ €
Scorage seul	25,00€ €

Assurance fédérale (optionnelle, le club souscrivant une assurance générale pour ses membres)	4,00€ €
Montant de ma cotisation	 €

Droit à l'image (à remplir par tous) :

Je soussigné(e) _____
membre majeur, père, mère, tuteur légal de l'enfant (rayer les mentions inutiles)

Autorise **SPIDERS Anancy-le-Vieux Baseball Club**, ou son représentant, à utiliser photo ou vidéo (captation, fixation, enregistrement, numérisation) prises sur les lieux d'entraînement, de stage et de compétition dans le cadre des activités liées au club, au Comité Départemental, à la Ligue Régionale ou toute autre structure affiliée ou sous la responsabilité de la Fédération Française de Baseball et Softball.

Autorise la diffusion, la publication et l'utilisation de ces images à titre gracieux pour une éventuelle utilisation dans toute édition de presse écrite, électronique, en ligne et hors ligne, publiée en France et à l'étranger, de documents techniques et pédagogiques ou de promotion de l'activité, et ce sans qu'aucun recours ne puisse être engagé de ma part contre le club.

Il est entendu que le club s'interdit expressément une exploitation des images susceptibles de porter atteinte à la vie privée des individus photographiés ou filmés, ainsi qu'une diffusion sur tout support à caractère pornographique, religieux, politique, xénophobe, violent ou illicite.

Mention "lu et approuvé" et signature

Premiers Soins (à remplir par tous) :

Je soussigné(e) _____
déclare autoriser :

- les dirigeants du club à effectuer les soins de première urgence sur l'adhérent(e) ;
- le transfert de l'adhérent(e) jusqu'à l'hôpital le plus proche afin d'y faire pratiquer les soins nécessaires.

Mention "lu et approuvé" et signature



Besoin en textile :

Casquette :

32€



Jerseys

Achat :

68€ (Prix indicatif de 2018, varie selon la quantité commandée, commande groupée de 6 pièces minimum)

Choisir 3 numéros par ordre de préférence

1^{er} :

2^{ème} :

3^{ème} :

Taille :

Les numéros en Bleu dans le tableau ci-dessous sont disponibles sans délais (de 1 à 10, d'occasion à 35€ ; de 90 à 99, neufs à 68€).



	1 M	2 M	3 M	4 M	5 M	6 L			
10 XL				14	15	16		18	19
20		22						28	29
30	31			34	35		37	38	39
40	41			44	45	46			49
50	51	52	53	54	55	56	57	58	59
60	61	62	63		65	66	67	68	69
70	71	72				76	77	78	
	81	82	83	84	85	86	87		
90 S	91 M	92 M	93 L	94 L	95 L	96 L	97 XL	98 XL	99 XXL

Location (cases en bleu) :

10€, accompagné d'un chèque de caution de 70€ (En cas de non restitution en fin de saison, ce chèque sera encaissé !)

Choisir 3 numéros par ordre de préférence

1^{er} :

2^{ème} :

3^{ème} :

Si achat en fin de saison, après la location, le montant de cette location sera déduit du prix de vente (de 1 à 10, d'occasion à 35€ ; de 90 à 99, neufs à 68€).

Mention "lu et approuvé" et signature



CHARTE des SPIDERS

Pour le bon déroulement des activités, le Bureau demande à ses adhérents de respecter la présente Charte, synthèse des principaux engagements stipulés dans le règlement intérieur.

1. Les responsables d'équipes et les entraîneurs, nommés par le Bureau, s'engagent à :

- Encadrer l'équipe qu'ils ont en charge lors de tous les matchs ou tournois, amicaux ou officiels.
- Organiser tous les aspects liés aux manifestations sportives dans lesquelles leurs équipes sont engagées.
- Etre l'interlocuteur privilégié des parents et des joueurs en matière d'information.
- Demander préalablement l'autorisation pour toute action (déplacement, tournoi, voyage, ...) engageant la responsabilité du club auprès des instances concernées.
- Informer le Bureau de tout événement particulier (blessures, ...) survenu au sein de l'équipe.
- Faire respecter l'éthique sportive et appliquer la politique sportive définie par le club.
- Veiller à la bonne tenue des locaux et au respect du matériel mis à disposition par le club ou les clubs adverses.
- Assurer leurs tâches (entraînements, encadrement et formation) avec régularité et ponctualité.
- Participer aux réunions et aux formations demandées par le Bureau.

2. Le joueur s'engage à :

- Participer régulièrement aux entraînements et aux matchs et respecter les horaires.
- Suivre avec sérieux toutes les consignes de l'entraîneur et/ou du responsable d'équipe.
- Respecter le matériel et les locaux mis à disposition, tant par le club que par les clubs adverses.
- Respecter la tenue réglementaire du joueur de Baseball / Softball (casquette, chemise dans le pantalon, ...)
- Accepter toute décision prise par l'entraîneur, l'arbitre ou tout autre membre de l'encadrement.
- Avoir, de façon générale, un comportement irréprochable à l'égard de ses adversaires, de ses partenaires, de ses entraîneurs et de tout autre membre de l'organisation.
- A représenter le club deux matchs dans la saison en tant qu'officiel s'il dispose d'un diplôme d'arbitre ou de scoreur (si le club).

EN CONCLUSION :

Tout membre du club s'engage lors de son adhésion à respecter la présente Charte.

Tout manquement fera l'objet d'un examen particulier par le Bureau qui se réserve le droit, en fonction de la gravité, de prononcer des sanctions pouvant aller jusqu'à l'exclusion temporaire ou définitive.

Page à conserver par le membre



REGLEMENT INTERIEUR DE L'ASSOCIATION

PRÉAMBULE :

Ce règlement complète les statuts de l'Association Spiders d'Anancy-Le-Vieux. Tout manquement aux dispositions du présent règlement est un manque de courtoisie vis-à-vis des autres membres du club et sera sanctionnable. La détente, l'agrément et les résultats sportifs que chacun des membres peut espérer obtenir de la fréquentation du club, ainsi que la vie du club en général, dépendent en grande partie du bon comportement de chacun des membres de celui-ci. Ce bon comportement doit consister non seulement à éviter de perturber la bonne utilisation des installations par les autres membres mais aussi à s'efforcer d'apporter au fonctionnement du club une contribution positive. Tout joueur entrant dans le club prendra connaissance de ce règlement, s'en référera, le signera et le rendra au responsable avec son dossier d'inscription (pour les mineurs, signature des parents). L'équipe encadrante ainsi que le comité de direction se tiennent à votre disposition pour toutes remarques concernant la vie du club.

Article 1 : LICENCES ET COTISATIONS

Pour pratiquer le Baseball ou le Softball dans le club, il faut avoir une licence spécifique baseball ou softball (sauf dérogation spéciale) et être à jour de ses cotisations. Le montant des cotisations pourra varier en fonction des sections et/ou du type de pratique (compétition, loisir). Le montant de la cotisation, licence déduite, est minoré pour tout nouveau membre entrant dans l'association après le 31 mars.

Article 2: ENGAGEMENT DU CLUB

Le club s'engage à fournir en quantité suffisante le matériel de base nécessaire à la pratique du Baseball et du Softball dans des conditions normales.

Article 3 : DÉROULEMENT DES ENTRAÎNEMENTS ET DES MATCHS

a) L'entraîneur est la seule personne responsable sur le terrain, déléguée par le Président, à prendre les décisions au bon déroulement de la pratique du baseball ou du softball. Les joueurs et leurs parents se doivent de respecter ses décisions en toute circonstance. Il se tient cependant à votre disposition pour échanger avec vous ainsi que le parent référent (membre du comité de direction) de la catégorie dans laquelle vous évoluez.

b) Les joueurs et leurs parents se doivent de respecter les horaires d'arrivée et de départ. L'entraîneur se réserve le droit de refuser l'entraînement pour un joueur dont les retards seraient préjudiciables au bon déroulement des entraînements et des matchs. Les joueurs mineurs sont pris en charge uniquement sur les horaires d'entraînement et de matchs de la catégorie dans laquelle ils sont inscrits et le club ne pourra être tenu pour responsable de ce qui se passe en dehors de ces horaires.

Page à conserver par le membre



- c) Toute absence à l'entraînement devra être signalée à l'entraîneur.
- d) Tout joueur doit avoir le respect des lieux et du matériel.
- e) Les joueurs et les parents pour les jeunes joueurs devront aider à la mise en place du terrain et au rangement du matériel à la fin des matchs et entraînements.

Article 4 : TENUE DU JOUEUR SUR LE TERRAIN

- a) Tout joueur devra avoir une tenue correcte, tant morale que physique sur le terrain.
- b) La tenue d'un joueur de baseball pendant un match se compose d'un maillot rentré dans son pantalon gris, d'une ceinture noire et de la casquette du club. Une coquille est, par ailleurs, indispensable pour les sections masculines.
- c) Pendant un match tout joueur surpris à fumer ou boire de l'alcool dans le dugout ou sur le terrain sera exclu du match.
- d) Les membres de l'association s'interdiront toute discussion ou manifestation à caractère religieux ou politique sur le terrain ou lors des réunions internes au club.
- e) Selon les sections, un maillot/chemise pourra être prêté par le club soit avant chaque rencontre, soit pour la saison. Il devra être restitué soit lors de l'entraînement faisant immédiatement suite à la rencontre, soit en fin de saison selon le souhait et la responsabilité de chaque coach. Toute dégradation ou perte sera à la charge du porteur.

Article 5 : ARBITRAGE, SCORAGE, FORMATION ET REMUNERATION

La participation de certains joueurs, sur la base du volontariat, à l'arbitrage et au scorage, est une condition sine qua non à l'engagement du club en compétition officielle. Le club devant répondre au cahier des charges de la Fédération Française de Baseball Softball, des formations d'arbitre et de scoreurs sont organisées régulièrement. Le coût de la formation sera pris en charge par le club à condition que le bénéficiaire s'engage à arbitrer ou scorer gratuitement 2 matchs officiels par an.

Article 6 : SANCTIONS

- a) Tout joueur pratiquant le baseball ou le softball sous la direction d'un entraîneur qui ne suivrait pas les directives de ce dernier ou lui manquerai de respect sera passible de sanctions.
- b) Plus généralement, toute atteinte à la moralité du club ou au présent règlement sera passible de sanction.
- c) En cas de manquement, une commission délibérera sur la sanction applicable en fonction de la faute constatée. Cette commission sera composée de trois membres du bureau (dont le Président ou son représentant direct).
- d) Les sanctions applicables seront l'exclusion temporaire (un ou plusieurs matchs et/ou entraînements) ou définitive du club.

Article 7 : VALIDITE

Ce règlement intérieur sera soumis par le Président et certifié conforme et sincère par le vote de l'Assemblée Générale.

Page à conserver par le membre



Pièces à fournir :

- **Un chèque d'inscription** (jusqu'à trois possible) à l'ordre de « **SPIDERS Annecy-le-Vieux Baseball Club** ».
- Le dossier d'inscription dûment complété.
- Un certificat médical mentionnant la pratique du baseball en compétition.
 - Le non renouvellement annuel est effectif depuis le 1^{er} Juillet 2017.
 - Pour les nouveaux membres, il faut fournir un certificat médical pour la saison. Celui-ci sera valable trois ans.
 - Pour les membres actifs, la validité du certificat médical en possession du club sera validée par les coachs. Si valide, renseigner le Questionnaire de Santé « QS – SPORT » disponible sous <https://ffbs.fr/wp-content/uploads/2016/12/Lettre-aux-clubs-Certificat-Medical.pdf>
 - Une photo d'identité sur **fond blanc** pour la licence (envoi par e-mail, sms possible).

INFORMATIONS UTILES

Lieux et horaires d'entraînement :

- Complexe sportif des Glaisins - 6 Rue de la Frasse - Annecy-le-Vieux : Le mardi et jeudi de 18h45 à 21h.
- ~~Halle des sports du Bray - Allée Louis de Broglie - Annecy-le-Vieux : le dimanche de 8h45 à 12h (uniquement en période hivernale, et si aucune autre manifestation à la Halle).~~

Contacts :

Président :

Emmanuel GALOPEAU

e-mail : president.spiders@gmail.com

Secrétaire :

Erwan Le PEZENNEC

e-mail : secretaire@spiders-baseball.com

Trésorier :

Laurent THOUMAZET

e-mail : tresorier@spiders-baseball.com

Page à conserver par le membre